

PUBLICATION DES TAUX DE RÉUSSITE PAR CENTRE D'EXAMEN : UNE TRÈS MAUVAISE IDÉE !

Lors du comité de pilotage (COFIL) de l'expérimentation « *RDV permis* » en juillet dernier, la DSR avait annoncé qu'elle souhaitait mettre en ligne une carte interactive faisant apparaître les taux de réussite pour chaque centre d'examen ([cliquez ici](#))

Le SNICA-**FO**, opposé à cette mesure, a par la suite exposé de vive voix son argumentaire au sous-directeur ERPC, et a saisi par écrit Mme Gautier-Melleray, DISR :

Paris, le 06 août 2020

Madame Marie GAUTIER-MELLERAY
Déléguée interministérielle à la sécurité routière

Référence : SG/11/20
Objet : Affichage des taux de réussite par centre d'examen

Madame la Déléguée,

A l'occasion du comité de pilotage de « *Rendez-vous permis* » du 21 juillet dernier, la sous-direction ERPC a annoncé qu'elle souhaitait mettre à disposition des établissements d'enseignement de la conduite et des candidats les taux de réussite des centres d'examen du permis de conduire. Une carte interactive en constituerait le support.

Pour le SNICA-FO, les effets délétères d'une telle mesure pour les usagers et les agents sont prévisibles.

En effet, cette disposition entraînerait inévitablement un afflux de demandes sur les centres affichant les taux de réussite les plus élevés. Cette situation générerait des tensions à l'intérieur des auto-écoles mais également au sein des BER, incités à ouvrir toujours plus de places sur certains centres alors que d'autres pourraient être menacés de fermeture. Le maillage territorial s'en trouverait menacé et avec lui, la proximité du service public, indispensable aux usagers et à laquelle les élus locaux sont fortement attachés.

En outre, pour les candidats évalués sur un centre qu'ils jugeraient plus difficile, l'appréhension de l'examen s'en trouverait augmentée et la frustration en cas d'échec aggravée.

A l'heure où les tensions sont palpables sur le terrain et où les IPCSR sont encore régulièrement victimes d'agressions, cette disposition est particulièrement mal perçue par nos collègues.

Nos mandants craignent à juste titre que certains centres soient pointés du doigt, et que les IPCSR qui y officient soient stigmatisés.

Nous observons par ailleurs que dans l'éducation nationale, en ce qui concerne par exemple le baccalauréat, les taux de réussite sont affichés par lycée (donc par établissement formateur) et non par centre d'examen.

Enfin, d'expérience, nous constatons qu'un taux de réussite plus faible des auto-écoles sur un centre n'est, le plus souvent, que le reflet de la proximité de ce dernier avec des territoires au sein desquels les établissements d'enseignement, même performants, ont plus de mal à faire réussir leurs candidats.

En ce sens, l'affichage de ces taux de réussite serait stigmatisant à la fois pour la population mais aussi pour les auto-écoles qui s'y trouvent, alors que dans la majorité des cas, elles fournissent des efforts remarquables.

Alors que l'intention originelle de la DSR est aux antipodes, ce projet animé par un souci de transparence dégraderait au final l'image de notre service public, de ses agents et n'apporterait aucune plus-value aux candidats ou auto-écoles, bien au contraire.

C'est la raison pour laquelle, à la lumière des arguments ci-dessus, le SNICA-FO souhaite que la DSR renonce à ce projet avant la prochaine réunion du COPIL en septembre prochain.

Je reste à votre disposition pour tout échange que vous jugerez utile sur ce sujet et vous prie de croire Madame la Déléguée, à l'assurance de ma meilleure considération,



Laurent DEVILLE
Secrétaire général

Copie : Monsieur David Julliard, adjoint à la Déléguée interministérielle à la sécurité routière
Monsieur Wassim Kamel, sous-directeur ERPC



Pour l'heure, nous n'avons pas de retour.

Nous relancerons l'Administration sur ce sujet, le prochain COPIL étant programmé le 21 septembre.

